

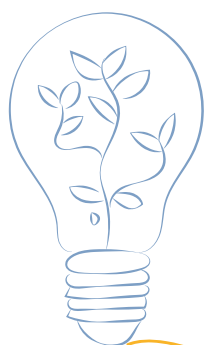
# Boîte à outils d'analyse des systèmes de justice

Les piliers de votre stratégie pour l'autonomisation juridique

## INTRODUCTION



# Connaître



# Influencer



# la loi

# Utiliser



# Sida



Ce projet a été rendu possible grâce au soutien généreux du peuple suédois par l'intermédiaire de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (SIDA). Son contenu relève de la responsabilité d'IRC et ne reflète pas nécessairement les opinions de SIDA ou du gouvernement suédois.

Ce produit a été approuvé par le GPC après un examen minutieux et un processus de validation.

# REMERCIEMENTS

Votre boîte à outils d'analyse des systèmes de justice a été conçue et dirigée par l'International Rescue Committee (IRC) dans le cadre et le résultat clé d'une initiative innovante de deux ans lancée en avril 2023, intitulée « Renforcer la capacité à fournir des programmes d'accès à la justice aux populations touchées par les crises », financée par SIDA.

Le projet visait à renforcer les capacités de mise en œuvre de programmes d'accès à la justice (A2J) en situation de crise, en soutenant une analyse approfondie des systèmes d'accès à la justice formels et informels, en cartographiant les acteurs de la justice, le cadre juridique et sa mise en œuvre, en mettant l'accent sur la prise en compte des voix des communautés et des bénéficiaires de la justice afin d'élaborer une stratégie concrète d'accès à la justice et d'autonomisation juridique. Ce guide, élaboré à la suite d'une étude documentaire détaillée des ressources existantes, vise à fournir des outils et des orientations standardisés, mondiaux, pratiques et opérationnels pour l'analyse du système judiciaire afin de soutenir votre stratégie et vos programmes d'accès à la justice contextualisés, fondés sur des données probantes et des besoins. Cette boîte à outils est conçue pour être utilisée par tous les acteurs intervenant dans les contextes humanitaires, de paix et de développement afin de mener une analyse complète de l'écosystème judiciaire dans un contexte donné. Elle s'appuie sur le Cadre d'analyse de l'aide juridique existant et le complète, sans toutefois le remplacer.

Cette version a été développée selon un processus itératif centré sur l'utilisateur et testée en 2024/2025 par l'IRC. Ce projet pilote a été mené dans les pays d'intervention de l'IRC en Irak, au Soudan du Sud et au Mali, et s'est appuyé sur des expériences réussies au Cameroun et en Ouganda.

Nous remercions tous les contributeurs qui ont fait de cette boîte à outils collaborative et fondée une réalité.

# REMERCIEMENTS

**Responsable technique et rédacteurs de la boîte à outils :** Chinook Terrier, conseiller technique de l'IRC en matière de protection et d'état de droit, précurseur de l'approche ; Tito Byenkya, spécialiste de l'IRC A2J, ont été essentiels pour développer la vision, l'approche opérationnelle et le développement interne du projet et de la boîte à outils.

**Rédacteurs principaux :** La boîte à outils d'analyse du système judiciaire a été développée par le consultant expert technique : le Dr Laurene Graziani avec les conseils, le soutien et la révision de Chinook Terrier.

**Équipes de terrain :** Remerciements particuliers à l'équipe PROL et juridique de :

·IRC Mali sous la direction de Nangazie Sogoba, Ousmane Yattera et Souleymane Diarra.

IRC Irak, Twana Smail, Shan Baker et l'équipe juridique irakienne · IRC Soudan du Sud, Mandela Bafuka et Labrick Lomoro

**Les membres du groupe consultatif pour votre collaboration, votre vision et votre expertise, en particulier :** Cecilia Vejby Andersen (Chef d'unité Asile mondial et UE, RDC) ; Barbara McCallin (Conseillère HLP mondiale, RDC) ; Aimee Ongesso (Responsable de réseau, Réseau de justice populaire, NAMATI) ; Evelyn Aero (Responsable régionale des compétences de base et conseillère ICLA, NRC) ; Mary Airo (Coordinatrice nationale, Société des parajuristes du Kenya) ; Dr Sylvia Namubiru (Directrice générale de LASPNET Ouganda) ; Margaret Ajok (Conseillère technique, Secrétariat du secteur de la justice, de la loi et de l'ordre, Ouganda) ; David Sigano (Directeur général de la Société du droit de l'Afrique de l'Est) ; Dr Annette Mbogo (Directrice exécutive, Kituo Cha Sheria Kenya) ; Esau Riaroh (Directeur général, Fondation des ressources juridiques Kenya) ; Fresiah Githumbi (Directrice générale, (NLAS) Kenya) ; Paola Barsanti : Accès à la justice, Groupe mondial de protection.

**Collaborateurs spéciaux qui assurent l'alignement et la complémentarité au niveau mondial, notamment :** Martina Caterina (HCR) et Katrien Ringele (NRC), responsables du TTLP, Paola Barsanti (consultante TTLP) et le groupe de protection mondial

**Contributeurs ayant renforcé cette ressource :** Dora Abdelghani (GPL PROL, IRC), Becka Kindler (MEAL, IRC), Sara Mabger (Child protection TA, IRC), Rosemary Ogunjobi (WPE TA, IRC), Angeliki Panagoulia (PAF Specialist, IRC), Veronicah Gikunju (IRC), Aline Bazerly (IRC), Vicky Samara (IRC)

**Traduction :** Ahmed Salem (traducteur arabe) ; Laurene Graziani (traductrice française)

**Gestion de l'information :** Nour Shamseldin, consultante

**Rédaction et conception :** Human Protect Consulting

# ACRONYMES

A2J – Accès à la justice

MARC – Modes alternatifs de résolution des conflits

AoR – Zone de responsabilité

CAT – Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

CEDAW – Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

CERD – Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale

CNI – Cartes nationales d'identité informatisées

CDE – Convention relative aux droits de l'enfant

OSC – Organisation de la société civile

VBG – Violence basée sur le genre

GPC – Groupe sectoriel mondial de la protection

HLP – Logement, terre et propriété

PIDCP – Pacte international relatif aux droits civils et politiques

PDI – Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays

LAAF – Cadre d'analyse de l'aide juridique

LAC – Centre d'assistance juridique

PAF – Cadre d'analyse de la protection

SIDA – Agence suédoise de coopération internationale au développement

SOGIESC – Orientation sexuelle, identité de genre, expression de genre et caractéristiques sexuelles

DUDH – Déclaration universelle des droits de l'homme

Bienvenue dans la boîte à outils d'analyse des systèmes de justice, une ressource conçue pour aider les organisations humanitaires avec des équipes juridiques dédiées à améliorer l'accès à la justice des populations touchées par les crises. Dans ces contextes, l'accès à la justice est souvent mis de côté, alors qu'il demeure essentiel pour lutter contre les violations des droits humains et offrir des recours aux personnes ayant vécu des violences. Cette boîte à outils s'inscrit dans le cadre du projet d'IRC, avec le soutien de SIDA, pour renforcer les programmes d'accès à la justice en contexte de crise.

## TABLE DES MATIÈRES



**Définition d'une analyse juridique selon IRC**

**Objectifs de cette boîte à outils**

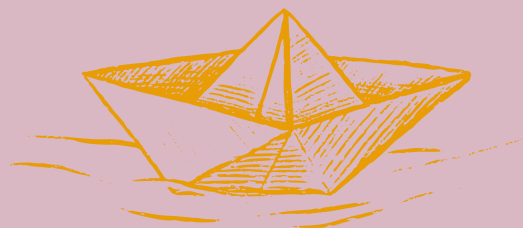
**Une approche adaptée, étape par étape**

**Définitions clés et principes**

**Accès à la justice et principes d'intervention**

**Principales interventions d'IRC dans ce domaine**

**Aperçu de la boîte à outils**



## DÉFINITION DE L'ANALYSE JURIDIQUE À IRC

### À propos de la boîte à outils

Cette boîte à outils a été élaborée dans le cadre d'une initiative d'IRC intitulée «Renforcer les capacités dans les programmes d'accès à la justice pour les populations en situation de crises», financée par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (SIDA) d'avril 2023 à mars 2025. Cette initiative vise à renforcer les capacités dans ce domaine, en particulier l'analyse des systèmes de justice formels et informels, en lien avec les actions de prévention et de réponse aux risques de protection en contexte de crise. Grâce à cette initiative, IRC vise à offrir aux acteurs humanitaires des outils et les connaissances nécessaires pour réaliser des analyses des systèmes juridiques complexes, de manière approfondie, avec des résultats de haute qualité, ainsi que des stratégies sur mesure pour la mise en place de programmes efficaces pour la protection juridique des populations affectées. Cette boîte à outils a été élaborée en parallèle de la boîte à outils pour les parajuristes, élargissant ainsi l'accès à la justice au-delà des approches traditionnelles de l'aide juridique.

### Un référentiel essentiel

L'accès à la justice est un aspect fondamental des programmes de protection, notamment dans les contextes de crise où les populations sont confrontées à des obstacles et défis juridiques supplémentaires. La boîte à outils d'analyse des systèmes judiciaires marque une évolution significative dans les actions humanitaires vers une approche plus globale et inclusive. Premièrement, elle reconnaît la nécessité d'impliquer l'ensemble du système de justice, y compris formelle, coutumière, et informelle. Deuxièmement, elle fournit des orientations plus opérationnelles, des outils et des conseils sur la manière dont le droit peut être utilisé et jouer un rôle essentiel dans la réponse et la protection en contexte de crise.

Cette approche permet aux équipes d'IRC de développer des stratégies qui non seulement répondent aux besoins juridiques immédiats dans les contextes de crise, mais favorisent également des changements systémiques pour permettre aux communautés de naviguer dans des contextes juridiques complexes.



## Focus sur la complémentarité

### Établir un lien avec les cadres existants à l'échelle globale et la boîte à outils pour les parajuristes communautaires

IRC reconnaît la nécessité de reconnaître, d'adapter aux réalités sur le terrain et de coordonner ses activités avec le cadre d'analyse global existant, notamment le Cadre d'analyse pour la protection (PAF) et le Cadre d'analyse pour l'aide juridique (LAAF). S'appuyant sur son expérience opérationnelle en matière d'analyse juridique et sur les retours d'expérience d'autres organisations humanitaires [1] en matière d'élaboration d'analyses juridiques, la boîte à outils complétera ces cadres d'analyse global par des outils opérationnels et pratiques d'analyse du système de justice.

Pour plus de détails sur la manière dont cette boîte à outils est adaptée et complémentaire au PAF et au LAAF, veuillez consulter la note explicative de l'annexe « Complémentarité avec le PAF et le LAAF ».

L'analyse du système de justice constitue une étape initiale essentielle avant la mise en œuvre d'un programme en lien avec la justice, notamment avant l'élaboration et la mise en œuvre de la boîte à outils pour les parajuristes. Ces deux outils ont été conçus selon des structures et des approches similaires afin de garantir que l'ensemble du travail d'analyse puisse être adapté et utilisé pour la mise en œuvre de la protection juridique (Par exemple, le guide sur les risques et le modèle de rapport de la partie 3 suivent la même structure que le modèle technique de formation des parajuristes).

**La Boîte à outils du parajuriste communautaire est accessible ici.**

## OBJECTIF DE LA BOÎTE À OUTILS D'ANALYSE DES SYSTÈMES DE JUSTICE

L'objectif principal de cette boîte à outils est de créer une série d'outils pour évaluer et comprendre en profondeur les systèmes judiciaires dans les régions affectées par des crises, en plus des analyses juridiques globales. Elle vise à faciliter l'analyse des systèmes de justice en apportant des conseils pratiques et des ressources supplémentaires aux acteurs juridiques dans le domaine humanitaire, leur permettant ainsi de réaliser des évaluations approfondies couvrant les composantes formelles et informelles des systèmes de justice :

- Comprenant **une analyse systémique des systèmes judiciaires e lien avec les mécanismes de justice informels**, offrant une stratégie plus complète et plus efficace.
- Permettant aux acteurs de **traduire les résultats de l'analyse en stratégies concrètes et efficaces** pour répondre aux besoins juridiques et promouvoir l'accès à la justice pour tous. Cela inclut la possibilité d'exploiter directement les résultats de l'analyse et de les transformer en interventions concrètes (par exemple, en utilisant les résultats de l'analyse pour la sensibilisation juridique ou la formation des parajuristes).
- Contribuant à **l'amélioration de la réponse globale en matière de protection et ses résultats en répondant à divers besoins juridiques**. Il fournit aux acteurs humanitaires les outils et les ressources nécessaires pour répondre efficacement à un large éventail de besoins juridiques, garantissant ainsi l'accès à la justice aux populations affectées par les crises.

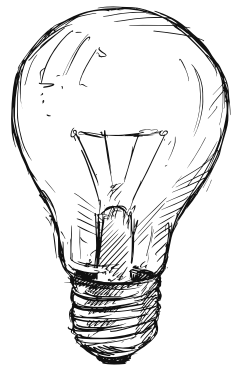
En atteignant ces objectifs, l'IRC vise à donner aux acteurs les moyens de naviguer dans des environnements juridiques complexes en situation de crise et, à terme, d'améliorer l'accès à la justice. Les efforts de sensibilisation stratégique devraient cibler les principales parties prenantes, notamment le Groupe mondial de protection (GPC), les équipes de travail impliquées dans l'assistance juridique, le réseau mondial d'IRC et les parajuristes travaillant dans les communautés, afin de garantir une adoption et une utilisation généralisées de la boîte à outils.

[1] Le projet a été développé à travers des consultations régulières auprès du groupe consultatif composé d'acteurs juridiques experts dans le contexte humanitaire.



## Différentes possibilités d'utilisation

Cette boîte à outils offre de multiples possibilités pour les programmes d'accès à la justice dans les zones touchées par des crises. Elle peut être utilisée pour :



-  Fournir aux acteurs et aux équipes humanitaires un cadre pour réaliser une analyse juridique approfondie et identifier les domaines essentiels de protection dans ce domaine.
-  Faciliter les efforts de planification stratégique en fournissant une série d'outils d'analyse du système de justice adaptés aux contextes de crise.
-  Aider les responsables politiques et les gestionnaires de programmes à formuler des stratégies ciblées d'accès à la justice, basées sur les résultats de l'analyse juridique et les nuances contextuelles.
-  Aider les autres acteurs à comprendre l'impact de la justice sur les différents groupes de population en crise et contribuer à l'élaboration d'interventions judiciaires répondant à leurs besoins spécifiques ou transversaux. Grâce à cette boîte à outils, les parties prenantes peuvent améliorer l'accès à la justice des populations dans les crises et contribuer à la réalisation de la justice, des droits et de la dignité des populations affectées (Par exemple : élaborer une stratégie d'accès à la justice spécifique aux VBG, pour les enfants ou les personnes en situation de handicap...)
-  Adapter les interventions du programme en fonction des tendances d'analyse au fil du temps, définir les priorités stratégiques ainsi que les messages clés de plaidoyer.
-  Cette boîte à outils peut également être utilisée par les acteurs humanitaires utilisant le PAF pour développer une analyse détaillée de leur contexte et mieux comprendre les différentes composantes juridiques et les droits tel que défini dans le PAF (contexte juridique, besoins et conséquences juridiques, capacités juridiques).

## Cette boîte à outils n'est pas isolée et s'inscrit dans une approche plus globale !

La boîte à outils s'appuie sur les outils, les conseils et autres ressources existantes d'IRC, notamment :

- Le Guide d'accès à la justice d'IRC (2019).
- Les outils d'analyse de la protection, notamment le Cadre d'analyse de la protection et l'outil d'analyse des risques de protection communautaire.
- Les outils existants pour les analyses de l'accès à la justice (par exemple au Mali en 2022), qui devraient être considérés comme des documents fondamentaux pour le développement d'analyse à l'échelle d'IRC.
- Les outils d'aide à l'analyse du contexte, tels que l'outil d'analyse de la sensibilité aux conflits, l'outil d'analyse des parties prenantes et des réseaux sociaux, le manuel SNA, les conseils d'analyse sur l'économie politique et l'analyse de genre.
- Les outils pour soutenir le renforcement des institutions et des systèmes, tels que la note d'orientation de l'équipe de gouvernance sur la manière de mener une évaluation de la prestation de services et son utilisation pour la conception du projet, utile pour l'analyse des institutions et des systèmes de justice.
- Les outils sur l'inclusion, tels que la boîte à outils d'IRC pour une réponse inclusive et les conseils sur l'accessibilité et l'adaptation.



# APPROCHE PRATIQUE ET ADAPTÉE

Une approche pratique et adaptée aux utilisateurs est utilisée pour garantir l'accessibilité et la facilité de navigation et aider les utilisateurs à utiliser efficacement les ressources de la boîte à outils pour un impact et une plus grande efficacité des programmes dans ce domaine.

Cette boîte à outils a été développée sur la base d'expériences concrètes et répond aux défis complexes rencontrés par diverses populations affectées par des crises. Tout au long de ce parcours au cours de l'accès à la justice, vous rencontrerez quatre personnages fictifs :



**Fadi** : Un nouveau collègue à IRC qui réalisera cette évaluation à vos côtés. À travers ses questions, il vous aidera à chercher des informations et susciter des réflexions et avoir une meilleure compréhension des thématiques abordées, contribuant ainsi à une expérience plus collaborative et enrichissante.



**Mariam** : une femme, survivante de VBG, dont les expériences et défis rencontrés dans le cadre d'un déplacement interne forcé et son accès aux terres mettront en lumière les besoins juridiques et les obstacles spécifiques auxquels sont confrontées les femmes, de manière à développer des interventions ciblées dans ces domaines.



**Mahdi** : Âgé de 12 ans, Mahdi est déplacé à l'intérieur de son pays en raison du conflit. Il cherche un emploi en ville et traversera plusieurs situations difficiles. Son histoire souligne l'importance de prendre en compte les droits et la protection des enfants en situation de crise, tout en explorant les pistes d'une justice adaptée aux enfants.



**Mustafa** : un homme qui a décidé de quitter son pays. Avec l'aide d'un passeur, il parvient à entreprendre son voyage, mais il est rapidement arrêté. Il risque désormais d'être emprisonné et torturé. La situation de Mustafa souligne la nécessité d'une protection juridique efficace et du respect de la dignité des détenus dans les situations de crise.

Cette approche vous aide à comprendre comment une situation et des besoins de protection sont étroitement liés aux problèmes juridiques, qui ont souvent tendance à être négligés et aux potentielles solutions.

N'oubliez pas que les conseillers techniques d'IRC spécialisés dans la Protection et l'État de droit sont là pour vous. Notre expertise et nos conseils vous apporteront des informations et des stratégies précieuses pour vous aider à naviguer efficacement à travers la complexité du système judiciaire et répondre aux divers besoins juridiques des communautés affectées par les crises. Contactez-nous si besoin !

La principale approche qui a été suivie dans le cadre du développement de cette boîte à outils est de privilégier son adaptation aux différents utilisateurs, en utilisant un langage simple et pratique permettant de garantir une utilisation simple et efficace. Elle permet ainsi aux utilisateurs de naviguer en toute confiance à travers les différentes phases du processus à travers des conseils pratiques pour sa mise en œuvre. Des exemples concrets illustrent son application concrète.

# DÉFINITIONS ET PRINCIPES CLÉS

Les définitions suivantes sont basées sur le Guide d'accès à la justice d'IRC (2019), qui est le principal document de référence en la matière.

|                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Accès à la justice</b>                    | L'accès à la justice est la capacité des individus/groupes (les titulaires de droits) et des acteurs étatiques, non étatiques et communautaires chargés de protéger ces individus/groupes (les garants d'obligations) à comprendre leurs droits et responsabilités respectifs et à rechercher et fournir des recours satisfaisants en cas de violation des droits humains par le biais d'institutions judiciaires formelles et/ou informelles, conformément aux normes en la matière.                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Diversité</b>                             | La diversité vise à reconnaître et célébrer les différences entre les individus et les communautés, notamment en ce qui concerne l'origine raciale, ethnique, le genre, l'âge, l'orientation sexuelle, le handicap, la religion, le statut socio-économique et l'origine culturelle. La diversité reconnaît la richesse des expériences, des perspectives et des identités humaines, et souligne l'importance de l'inclusion, de l'équité et du respect de tous, quelles que soient leurs différences.                                                                                                                                                                                      |
| <b>Droits humains</b>                        | L'ensemble des libertés, protections et droits fondamentaux auxquels chaque individu a droit de manière inhérente, indépendamment de sa nationalité, de son origine ethnique, de son genre, de sa religion ou de toute autre caractéristique. Ces droits comprennent, sans s'y limiter, le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité des personnes, le non-refoulement, l'identité juridique, la protection contre la discrimination, l'accès à la justice, à l'éducation et aux soins de santé, ainsi que le droit au travail et à la participation à la vie culturelle et politique, pour tous, y compris ceux touchés par les conflits, les déplacements et les crises humanitaires. |
| <b>Système(s) juridique(s)</b>               | Tout système opérationnel sur le terrain, qu'il soit étatique/statutaire, informel/coutumier, religieux ou hybride (combinant plusieurs systèmes). Retrouvez la définition de ces différents systèmes dans la première partie de cette boîte à outils.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Autonomisation juridique</b>              | Renforcement de la capacité de chacun à exercer ses droits, que ce soit en tant qu'individu ou en tant que membre d'une communauté. L'autonomisation juridique consiste à partir des acquis et des souhaits des personnes et à les accompagner dans leur connaissance (sensibilisation juridique), leur utilisation (assistance juridique) et leur élaboration (renforcement du système).                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Sensibilisation/information juridique</b> | Donner des informations pour mieux faire connaître ses droits et ses prérogatives ; aider les personnes à comprendre leurs droits et responsabilités, ainsi que les services et le soutien nécessaires pour les protéger. L'objectif est d'augmenter l'accès à la justice et la capacité à le faire de manière autonome.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Assistance juridique</b>                  | Fournir de services de conseil juridique personnalisés ; assistance pour remplir des formulaires juridiques ou déposer une réclamation ; accompagnement auprès des autorités administratives ou des services judiciaires ; gestion et/ou représentation juridique des dossiers. L'objectif est de garantir que les personnes bénéficient d'une protection et de services sociaux liés à la justice.                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Soutien aux systèmes judiciaires</b>      | Renforcer les connaissances, les capacités matérielles et la volonté des acteurs de la justice pour fournir des services conformes aux droits humains ; surveiller les systèmes judiciaires afin de comprendre et de renforcer les capacités de protection des droits. L'objectif est d'aider les acteurs de la justice à s'acquitter de leur responsabilité de fournir des services qui répondent aux besoins et aux droits des personnes qu'ils sont censés servir.                                                                                                                                                                                                                       |

Tous les concepts seront définis en fonction de la situation et des connaissances locales. Les programmes de justice d'IRC commencent toujours selon le contexte dans lequel se trouvent les populations, et visent à soutenir des systèmes de justice dans lesquels les populations sont prêtes à investir.

# ACCÈS À LA JUSTICE ET PRINCIPES D'INTERVENTION



Fadi est nouveau à IRC. Il vient de prendre ses fonctions au sein de notre équipe et souhaite mieux comprendre la vision d'IRC en matière d'accès à la justice. Ci-dessous vous trouverez plus d'informations sur l'accès à la justice et les principes d'intervention !

## Autonomisation juridique et non-discrimination

Pour IRC, l'accès à la justice doit être accessible à toute personne qui en a besoin, qu'il s'agisse de ceux dont les droits ont été bafoués ou violés ou de ceux accusés de violations des droits humains. Nous ne pouvons pas commettre l'erreur de présumer que certaines personnes ont « raison » et d'autres « tort » simplement en raison de leur appartenance à un groupe, de leur origine ou de ce que l'on dit d'elles. Une analyse détaillée des obstacles à l'accès à la justice (discrimination, obstacles structurels...) sera essentielle pour garantir que notre réponse en matière de protection juridique se concentre sur la réduction des obstacles à l'accès à la justice pour les personnes et les communautés les plus vulnérables.

En tant que partie intégrante de la réponse en matière de protection d'IRC, l'approche basée sur l'accès à la justice souligne l'engagement de l'organisation à renforcer l'émancipation des individus grâce à l'autonomisation juridique :

- Utiliser la loi pour augmenter les connaissances.
- Améliorer les connaissances et le pouvoir des populations affectées par les crises pour prendre des décisions éclairées, résoudre les problèmes rencontrés et assurer leur propre sécurité.
- Œuvrer pour créer des environnements dans lesquels les règles, les systèmes et les responsables œuvrent pour protéger les droits de tous, et en particulier des plus défavorisés.



**L'approche relative à l'accès à la justice d'IRC apporte des informations précieuses. Il est aussi important de prendre en compte les approches développées par d'autres acteurs.**

## Diversité et inclusion

**La diversité et l'inclusion sont primordiales pour IRC. Cela inclut les enfants, les survivants de VBG et les communautés marginalisées.**

Cela fait également partie de l'engagement d'IRC à prendre en considération:

- Les principes humanitaires, notamment l'impartialité, la neutralité et le principe de ne pas nuire ;
- La justice holistique (y compris les droits civils et politiques, les droits économiques, sociaux et culturels, les droits des groupes spécifiques ou les droits environnementaux, un nouveau domaine que nous explorons actuellement) ;
- La diversité et l'inclusion pour analyser les expériences et les besoins en matière de justice des femmes et des filles, des enfants, des jeunes, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap ou ayant diverses orientations sexuelles, etc., et collaborer avec elles pour les aider à combler les lacunes dans ce domaine ou soutenir leur autonomisation. La partie 3 vous aidera à identifier les principaux risques dans votre contexte.

L'accès à la justice est un élément essentiel du programme « Protection et État de droit » d'IRC, qui vise à permettre aux individus de vivre à l'abri de toute forme de violence et coercition. L'accès à la justice n'est pas seulement un principe juridique ; c'est un droit humain fondamental pour tous, consacré par diverses Conventions relatives aux droits humains, notamment la DUDH, le PIDCP, la CAT, la CDE, la CERD et la CEDAW.

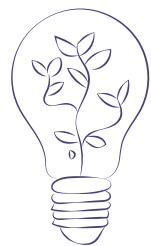
# CONNAÎTRE, UTILISER ET INFLUENCER LA LOI

## Les 3 piliers de l'autonomisation juridique

La stratégie sur l'accès à la justice d'IRC repose sur le principe selon lequel il faut prendre en compte les systèmes et institutions judiciaires que les individus choisissent ou sont obligés de fréquenter, qu'ils soient étatiques, informels, religieux ou hybrides. L'objectif principal des efforts d'IRC dans ce domaine est de garantir que les individus comprennent leurs droits et leurs responsabilités ; qu'ils disposent d'une identité, d'une voix et d'une capacité d'action pour exercer ces droits ; et qu'ils puissent accéder à une assistance juridique de qualité en cas de violations. Cette approche d'autonomisation juridique se traduit à travers l'analyse et la mise en œuvre de 3 piliers : connaître, utiliser et influencer la loi selon la théorie du changement proposée ci-dessous.



Les citoyens peuvent accéder à la justice et exercer leurs droits si ils ont la possibilité de



### CONNAÎTRE la loi

Demander et accéder à la justice



### UTILISER la loi

Accéder à l'assistance juridique et aux services de justice



### INFLUENCER la loi

Œuvrer pour un système de justice plus protecteur



## FAQ : Qu'est-ce que cela signifie en pratique ?

Pour IRC, tous les mécanismes de justice, formels, informels et coutumiers, sont le produit des environnements sociaux dans lesquels ils s'inscrivent. De ce fait, aucun système n'est, par définition « meilleur » qu'un autre. L'efficacité de la justice repose principalement sur la manière dont les citoyens perçoivent le système de justice comme étant légitime, juste et fidèle aux valeurs sociales de la société dans laquelle il s'inscrit, et sur la mesure dans laquelle il les inclut – en fonction des différents facteurs: genre, âge, appartenance sociale ou niveau de compétence. Le système doit également adhérer aux principes de justice naturelle et garantir, entre autres, l'égalité, l'équité et la transparence. Par exemple, si le système judiciaire en Afghanistan est accepté par la majorité de la population, l'étude d'IRC constate que les femmes et les filles sont marginalisées.

**Fadi** est surpris. Même lorsqu'un système de justice formel est en place, les études montrent que la préférence pour les mécanismes de justice coutumiers et informels est d'environ 80% dans les contextes humanitaires et de déplacement dans lesquels IRC intervient.

**Pourquoi ?** Les principales raisons sont l'absence ou l'inaccessibilité des systèmes formels, la corruption, le manque de confiance dans la justice formelle ou la stigmatisation sociale qui entoure son recours. Ce système ne protège peut-être pas suffisamment leurs droits, mais la communauté le comprend ; c'est le seul qui est respecté par la plupart des gens et qu'ils utiliseront dans ce contexte. Dans certains pays, ce système est bien établi et reconnu par la loi.

### Reconnaissance juridique du système coutumier et informel

Au Mali, nous disposons d'un système juridique pluriel où le système de justice coutumier est formellement reconnu par la loi pour certaines affaires (principalement les affaires civiles ou liées à la terre). Il constitue le premier niveau de procédure judiciaire dans certains cas et contextes. Pour les affaires pénales et autres, le droit formel prévaut, mais ces systèmes sont considérés comme coûteux, difficiles à comprendre en raison des barrières linguistiques et, dans une certaine mesure, non conformes à la culture et aux valeurs. Par conséquent, plus de 80 % des hommes et des femmes de la population affirment préférer recourir au système de justice informel.

L'importance du système coutumier et informel et ses liens avec le système formel sont mis en évidence à travers cette boîte à outils.

**Cela peut avoir un impact sur l'identification des enjeux juridiques dans votre contexte. Par exemple :**

- Une menace augmentant le niveau d'exposition à un risque de protection peut être l'existence de lois qui pourraient accroître le niveau d'exposition aux VBG pour les femmes.
- Une vulnérabilité augmentant le risque d'exposition à un risque de protection peut être le manque de documents d'identité qui peut augmenter le risque d'arrestation et de détention arbitraires.
- Une capacité pour réduire l'exposition aux risques de protection peut être la présence d'une forte culture communautaire de la médiation, renforçant l'efficacité de la justice informelle dans les cas de divorce.

Le programme du Centre d'assistance juridique d'IRC opérait dans cinq camps à la frontière entre la Thaïlande et le Myanmar, fournissant une assistance juridique à plus de 77 000 réfugiés. Ce programme proposait une approche d'accès à la justice sur plusieurs volets : renforcer les services juridiques et les structures communautaires de résolution des conflits, créer un cadre pour les parajuristes communautaires formés et faciliter l'amélioration des services fournis par les autorités locales. L'équipe juridique d'IRC, en collaboration avec les parajuristes et les OSC, a fourni des informations, des conseils juridiques et géré des dossiers en matière civile et pénale ; organisé des actions de sensibilisation et d'autonomisation juridique sur le droit thaïlandais et international, les droits humains, les droits et responsabilités des réfugiés, les services disponibles et les recours juridiques ; le renforcement des capacités des responsables de camp à gérer les questions juridiques et à résoudre les conflits conformément aux normes thaïlandaises et internationales. L'équipe a également soutenu le développement participatif et la mise en œuvre d'un système de règlement extrajudiciaire des conflits adapté au contexte.

### FAQ : Comment savoir si nous disposons de suffisamment d'informations pour identifier les principaux risques ?



**Fadi** est inquiet. Il trouve des données sur le système judiciaire formel, mais peu d'informations sur les systèmes de justice coutumier et informel. Explorer tous les différents aspects de ce système et dresser une cartographie complète peut prendre beaucoup de temps. C'est un défi courant lorsqu'il existe une disparité entre les systèmes judiciaires formel et informel.

Pour y remédier, nous pouvons adopter une approche flexible. Par exemple, Fadi pourrait réaliser une revue documentaire pour les points sur lesquels il dispose de suffisamment de données, pour l'analyse du système de justice formelle, et réaliser une collecte de données sur le terrain, par le biais d'entretiens avec des personnes ressources pour recueillir des informations complémentaires sur le système de justice informelle. Bien que notre objectif soit de procéder étape par étape, il peut également être pragmatique de mener des enquêtes de terrain au cours de la troisième partie afin de se concentrer sur des questions juridiques spécifiques et approfondir le sujet à ce moment-là. Nous vous invitons alors à continuer d'intégrer les informations dans le même rapport que celui utilisé dans la première partie afin d'avoir une vision plus complète de la situation. Cela démontre notre approche flexible, basée sur l'interdépendance et l'adaptabilité du processus, nous permettant ainsi de revoir et d'ajuster les étapes initiales si nécessaire, pour avoir une compréhension à la fois complète et nuancée du contexte judiciaire pour pouvoir élaborer une stratégie adaptée.

**Retrouvez ci-dessous plus d'informations sur les interventions de d'IRC, avec d'autres exemples qui pourraient être reproduits ou adaptés dans votre contexte !**



# PRINCIPAUX DOMAINES D'INTERVENTION D'IRC

Les programmes en matière d'accès à la justice s'articulent autour de trois axes d'intervention clés qui contribuent à l'autonomisation juridique des populations ciblées. Ce modèle d'autonomisation juridique vise à aider les populations concernées à :



**Connaître la loi** – grâce à des informations et une sensibilisation juridique pour aider les femmes, les hommes, les filles et les garçons à obtenir l'information et le soutien nécessaires pour accéder à la justice de manière autonome. Ce pilier fournit des informations pertinentes sur les droits et les prérogatives juridiques des personnes, ainsi qu'un soutien pour garantir que les femmes et les filles, en particulier, puissent accéder à la justice.

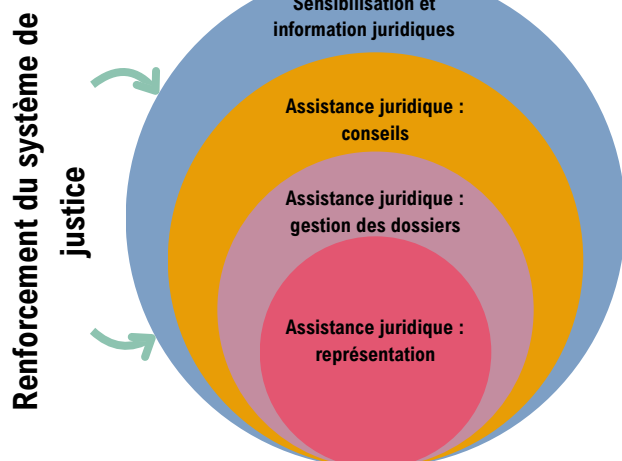


**Utiliser la loi** – pour garantir que les femmes, les hommes, les filles et les garçons puissent accéder à une assistance juridique et à des services de qualité dans les systèmes de justice formels et informels. Ce pilier met l'accent sur la fourniture d'une assistance et d'un soutien juridiques spécifiques sous diverses formes dans le système en place comprenant des informations juridiques personnalisées (par exemple, procédures d'adoption ou certificats de mariage), une aide pour remplir les formulaires, déposer plainte, être accompagné.e auprès des services judiciaires, un soutien aux communautés déplacées pour signer des contrats de bail ou foncier, fournir une représentation juridique dans les systèmes de justice formelle, ou pour une médiation dans les systèmes de justice informelle, notamment par des parajuristes. Cela peut également inclure un soutien financier selon les approches, le contexte et le budget.



**Influencer la loi** – Quel que soit le système judiciaire avec lequel nous travaillons et auquel les bénéficiaires souhaitent accéder, un élément clé pour un véritable accès à la justice est de garantir que le système judiciaire en place soit accessible, équitable et conforme aux principes des droits humains. Le renforcement des systèmes judiciaires contribue à renforcer les capacités des acteurs du secteur de justice (formels et informels) afin de garantir que les services soient fournis de manière responsable et conforme aux normes en matière de droits humains. Cela commence par une analyse de leurs capacités et de leur volonté afin de déterminer comment les acteurs du système de justice peuvent s'acquitter de leur responsabilité et fournir des services répondant aux besoins et aux droits des personnes qu'ils sont censés soutenir. Ces actions peuvent également inclure des activités et des interventions visant à influencer les lois et les politiques, ainsi qu'à faire évoluer les pratiques, les normes ou les valeurs, y compris les recherches et études pour obtenir des informations précises sur les besoins, trouver des solutions plus adaptées, développer un plaidoyer sur la base de données probantes ou un contentieux stratégique et renforcer les synergies entre les systèmes judiciaires formels, coutumiers et informels.

## Modèle d'autonomisation juridique



Le plus souvent, les programmes d'accès à la justice combinent ces trois approches pour garantir la prévention et la lutte contre la violence et/ou le risque de violence résultant de l'inaccessibilité de la justice, tant au niveau local qu'institutionnel. N'oubliez pas :



Les activités relatives à l'accès à la justice d'IRC ne se limitent pas à des domaines juridiques spécifiques mais visent à répondre aux besoins de justice les plus urgents ayant un impact sur la sûreté, la sécurité, l'autonomisation et le bien-être des populations vulnérables.



Les interventions en matière d'accès à la justice sont étroitement liées aux résultats en matière d'égalité des sexes, de santé, de bien-être économique et d'éducation, soulignant la nécessité de renforcer l'intersectionnalité et l'implication d'autres secteurs d'IRC pour intégrer les considérations en matière d'accès à la justice dans ces différents secteurs.

Les programmes en matière d'accès à la justice doivent s'adapter à l'évolution du contexte, nécessitant une analyse et un suivi continu pour garantir son efficacité et sa pertinence. La boîte à outils doit être adaptée selon les différents contextes, avec des analyses de grande envergure impliquant plusieurs acteurs et des analyses plus spécifiques et régulières menées par les équipes d'IRC sur le terrain.



**Les services d'assistance juridique s'adressent à tous, quel que soit leur âge et sans discrimination. De nombreuses personnes sont confrontées à des difficultés communes, telles que l'âge, le sexe, le handicap, le statut ou l'origine ethnique. En raison de leur situation particulière, les femmes, les enfants, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées et les personnes ayant diverses orientations sexuelles, identités de genre, expressions de genre et caractéristiques sexuelles sont confrontées à des difficultés supplémentaires.**

Les services d'assistance juridique sont mis en œuvre en partenariat avec d'autres secteurs tels que la protection de l'enfance, le genre, la santé, l'éducation et le développement économiques et comprennent :

- Des Informations juridiques et une sensibilisation aux droits
- La santé mentale et soutien psychosocial
- Les conseils juridiques
- L'accompagnement pour l'acquisition et le renouvellement/remplacement des documents d'identité légaux et civils
- Le soutien juridique, y compris le soutien aux enfants à risque et aux survivants de VBG (services de santé, de protection des enfants et des femmes)

- L'accompagnement post-condamnation pour une réinsertion sociale appropriée. Cela peut prendre la forme d'un transfert vers un autre camp de réfugiés, la mise à jour de documents d'identité expirés ou d'une collaboration avec les équipes dédiés pour une réinsertion économique des ex-détenus.
- La résolution des conflits, y compris les modes alternatifs de résolution des conflits et la représentation juridique.
- Travailler avec les communautés, les garants d'obligations et les décideurs politiques pour identifier et éliminer les obstacles à la justice et les facteurs de violation des droits.

#### Domaines du droit sur lesquels nous travaillons :

- Droit civil : Identité juridique, documentation civile et lois étrangères
- Droit civil : Logement, Foncier et Propriété
- Droit civil : Travail et Entrepreneuriat
- Droit pénal et procès équitable, y compris les lois spécifiques à la violence sexiste et à la protection de l'enfance
- Politiques et procédures administratives

#### Pilier 1 : Demande et accès à la justice

- Fourniture d'informations juridiques via des modalités hors ligne
- Fourniture d'informations juridiques via Signpost, y compris les modalités en ligne
- Fourniture d'informations juridiques personnalisées aux survivants et aux enfants de la violence sexiste
- Fourniture d'informations juridiques sur mesure pour atteindre les résultats de la reprise économique et du développement

### Accès à la justice à l'IRC

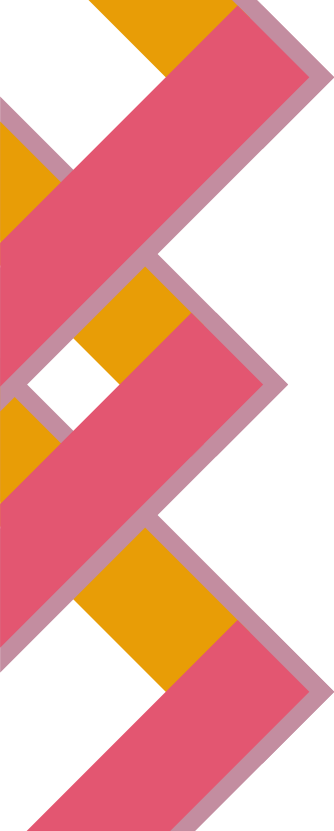
- Veille juridique
- Fourniture de formations et de mentorat sur les MARC
- Modèle parajuridique pour soutenir les dispositions d'assistance juridique
- Prestation de gestion des dossiers juridiques

#### Pilier 2 : Accès à l'assistance juridique et aux services de justice

#### Pilier 3 : Renforcement du système judiciaire

- Formation des responsables aux droits de l'homme et aux lois
- Révision et élaboration de la législation
- Formation des institutions d'aide juridique





## Exemple partagé par les collègues d'IRC au Pakistan

### IRC en action : Activités d'autonomisation économique des femmes au Pakistan

Ce projet vise à combler les inégalités pour les femmes pakistanaïses, qui luttent pour leurs droits fondamentaux en matière de santé, d'éducation, d'opportunités économiques, d'inclusion sociale et de participation politique. Bien que le Pakistan ait promulgué ces dernières années une législation en faveur des femmes, des obstacles structurels et socio-économiques persistent et entravent la mise en œuvre de leurs droits.

L'accès limité pour l'obtention d'une carte nationale d'identité constitue notamment un obstacle majeur pour l'autonomisation économique des femmes au Pakistan. En effet, des millions de femmes n'ont pas accès à des comptes bancaires, ne peuvent pas s'inscrire sur les listes électorales, avoir accès au crédit, à l'héritage et à la propriété, à l'obtention de passeports et aux prestations sociales. L'équipe juridique collaborera avec l'équipe oeuvrant pour le développement économique pour soutenir la promotion des compétences et des opportunités pour les femmes en matière d'autonomisation économique, en leur donnant des informations juridiques et en les aidant à obtenir plus facilement des cartes nationales d'identité.

**Cette boîte à outils vous aidera à identifier les objectifs de votre intervention et la meilleure approche pour développer votre programme et travail de plaidoyer. Pour toute question, et avant de vous lancer dans ce processus, veuillez contacter l'équipe Protection et État de droit.**

# APERÇU DE LA BOÎTE À OUTILS

Cette boîte à outils est divisée en quatre étapes, suivant un processus complet et une approche systématique. Il est important de suivre l'ordre des étapes, tout en soulignant que chaque étape est liée aux autres. La première étape consiste à comprendre votre contexte général, puis à identifier les principaux risques sur lesquels vous vous concentrerez. Vous réaliserez ensuite une analyse approfondie de chaque risque identifié pour ensuite élaborer votre stratégie.

Pour commencer, assurez-vous d'avoir une compréhension globale du système judiciaire avant d'explorer les différents risques. Même s'il faut faire preuve de flexibilité en fonction des différentes situations et niveaux d'information, il est essentiel d'avoir une vue d'ensemble du système de justice avant d'entrer dans plus de détails et élaborer votre stratégie. Ces quatre étapes détaillées ci-dessous sont essentielles pour garantir une mise en œuvre efficace de votre programme d'accès à la justice.

Note  
d'introduction  
à la boîte à  
outils

## FEUILLE DE ROUTE À SUIVRE

Informations permettant de combler les  
lacunes initiales

### CADRE JURIDIQUE - EXAMEN BUDGÉTAIRE

1

**OBJECTIF:** Rédigez un rapport d'analyse juridique préliminaire sur le contexte et le cadre juridique.

**COMMENT:** Consultez la partie 1 du Guide et les modèles pour saisir les informations et rédiger votre rapport

#### RESSOURCES

- Partie 1 Guide-Analyse du cadre juridique
- 1.1 Revue documentaire et Banque de questions
- 1.2 Partie 1 Modèle de rapport

#### RÉSULTAT 1

- 1.1 Cadre juridique et rapport contextuel

### PRIORISATION DES RISQUES - ATELIER

2

**OBJECTIF:** Sélectionnez les risques / violations des droits pour une analyse juridique approfondie par thématique

**COMMENT:** Voir la partie 2 du Guide et les critères de priorisation pour vous guider dans votre réflexion, le PPT pour l'atelier et le modèle de rapport final

#### RESSOURCES

- Partie 2 : Guide-Priorisation des risques
- 2.1 Critères de priorisation
- 2.2 Modèle de revue documentaire
- 2.3 Lettre d'invitation à l'atelier
- 2.4 APPT pour l'atelier
- 2.5 Modèle de rapport d'atelier

#### RÉSULTAT 2

- 2.1 Rapport de l'atelier
- 2.2 Principaux risques identifiés

### ANALYSE JURIDIQUE DES RISQUES

3

**OBJECTIF:** Collectez des données primaires pour avoir suffisamment d'informations et analyser chaque menace, vulnérabilité et capacités pour chaque risque prioritaire.

**COMMENT:** Suivez les directives pour comprendre ce qu'il faut analyser et comment, en utilisant la banque de questions et la méthodologie pour créer des outils d'évaluation adaptés.

#### RESSOURCES

- Guide-Analyse juridique par risque
- 3.1 Banque de questions
- 3.2 Modèle de rapport d'analyse des risques
- 3.3 Outil pour les groupes de discussion

#### RÉSULTAT 3

- 3.1 Évaluation juridique réalisée
- 3.2 Rapport d'analyse juridique par risque priorisé

### FINALISEZ VOTRE STRATÉGIE

4

**OBJECTIF:** Utilisez l'analyse globale pour développer votre stratégie pays sur l'accès à la justice

**COMMENT:** Consultez la partie 4 du Guide et les modèles pour définir les programmes et activités en matière d'accès à la justice en fonction du risque et du contexte.

#### RESSOURCES

- Partie 4\_Guide\_Comment élaborer une stratégie d'accès à la justice
- 4.1 Modèle de stratégie
- 4.2 Annexe\_Liste des activités en matière d'accès à la justice

#### RÉSULTAT 4

- 4.1 Stratégie d'accès à la justice du pays



Cette approche progressive permet de bien comprendre le contenu de la boîte à outils et la manière dont chaque composante contribue aux objectifs généraux d'amélioration de l'accès à la justice dans les zones touchées par les crises et d'identifier les interventions nécessaires à prendre en compte dans les programmes. De la collecte initiale des données à l'analyse finale et au rapport, les informations générées à travers ce processus permettent d'identifier les lacunes en matière d'accès à la justice, les obstacles juridiques et les recommandations d'adaptation des politiques.

**GARDEZ À L'ESPRIT : VOTRE OBJECTIF** est d'améliorer l'accès à la justice pour des groupes spécifiques identifiés en commençant par 3 ou 4 risques les plus importants auxquels ils sont confrontés dans votre contexte.



La troisième partie de la boîte à outils vise à s'intéresser aux risques spécifiques dans votre contexte. Il est essentiel d'identifier dès le départ les groupes les plus touchés. À travers votre analyse du système de justice, veiller à ce que les obstacles rencontrés par les différents groupes soient pris en compte dans les parties 1 et 2. Cela permettra de mieux soutenir les populations affectées dans leur accès à la justice et d'identifier des mécanismes, des services et des interventions adaptés aux besoins spécifiques de chaque groupe.

### Partie 1

Aperçu général du système judiciaire : comprendre le contexte général

Il s'agit de la première étape pour vous aider à comprendre le contexte général. Cette section fournit un ensemble de ressources pour vous aider à réaliser une revue documentaire, avec une méthodologie pour effectuer une analyse complète des systèmes de justice. Pour être exploitable, ce type d'analyse doit se concentrer sur une question juridique spécifique. La première étape consiste néanmoins à comprendre le contexte juridique général, notamment :

- Quel est le système juridique en place ? Les systèmes de justice formels et informels coexistent-ils ?
- Qui sont les principaux acteurs et quels sont leurs niveaux d'influence ?
- Examiner les obstacles à l'accès à la justice sous l'angle de l'inclusion : en général, dans quelle mesure le système judiciaire est-il accessible, acceptable et adapté ?

### Partie 2

Identification des principaux risques : Focus sur 3 à 4 risques dans votre contexte

La deuxième étape du processus vous aidera à identifier les principaux risques dans votre contexte, en collaboration avec tous les collègues de protection, y compris l'AoR. Une fois les risques identifiés, cela vous aidera à comprendre comment vous pouvez identifier, en tant qu'acteurs juridiques, les vulnérabilités, les capacités existantes, les menaces et comment y faire face. La liste des risques potentiels dans un contexte donné est très vaste. Il est important de s'accorder sur les trois principaux risques sur lesquels se concentrer, de procéder à une analyse approfondie de chacun d'eux (partie 3) et d'élaborer votre stratégie (partie 4). Nous vous suggérons d'organiser un atelier pour prendre le temps d'analyser la situation et d'identifier, avec vos collègues, les principaux risques dans votre contexte.

### Partie 3

Analyse approfondie des risques spécifiques identifiés

La troisième étape vous aide à réaliser une analyse approfondie des risques spécifiques identifiés dans votre contexte. Cette troisième partie contient toutes les fiches d'information sur les risques, fournissant des informations complètes pour chaque risque identifié. Chaque fiche est élaborée selon les méthodologies d'analyse pour la protection, avec une attention particulière portée aux différents aspects juridiques. Vous sélectionnerez les risques sur lesquels vous travaillerez, développerez une analyse juridique approfondie et définirez les éléments clés à prendre en compte dans votre stratégie.

À cette étape, une thématique doit être absolument prise en compte dans tous les pays quelque soit la situation: la documentation juridique, pour mieux comprendre la situation des personnes à risque identifiées (état civil ; statut de PDI et de réfugié...). C'est la première étape obligatoire.

### Partie 4

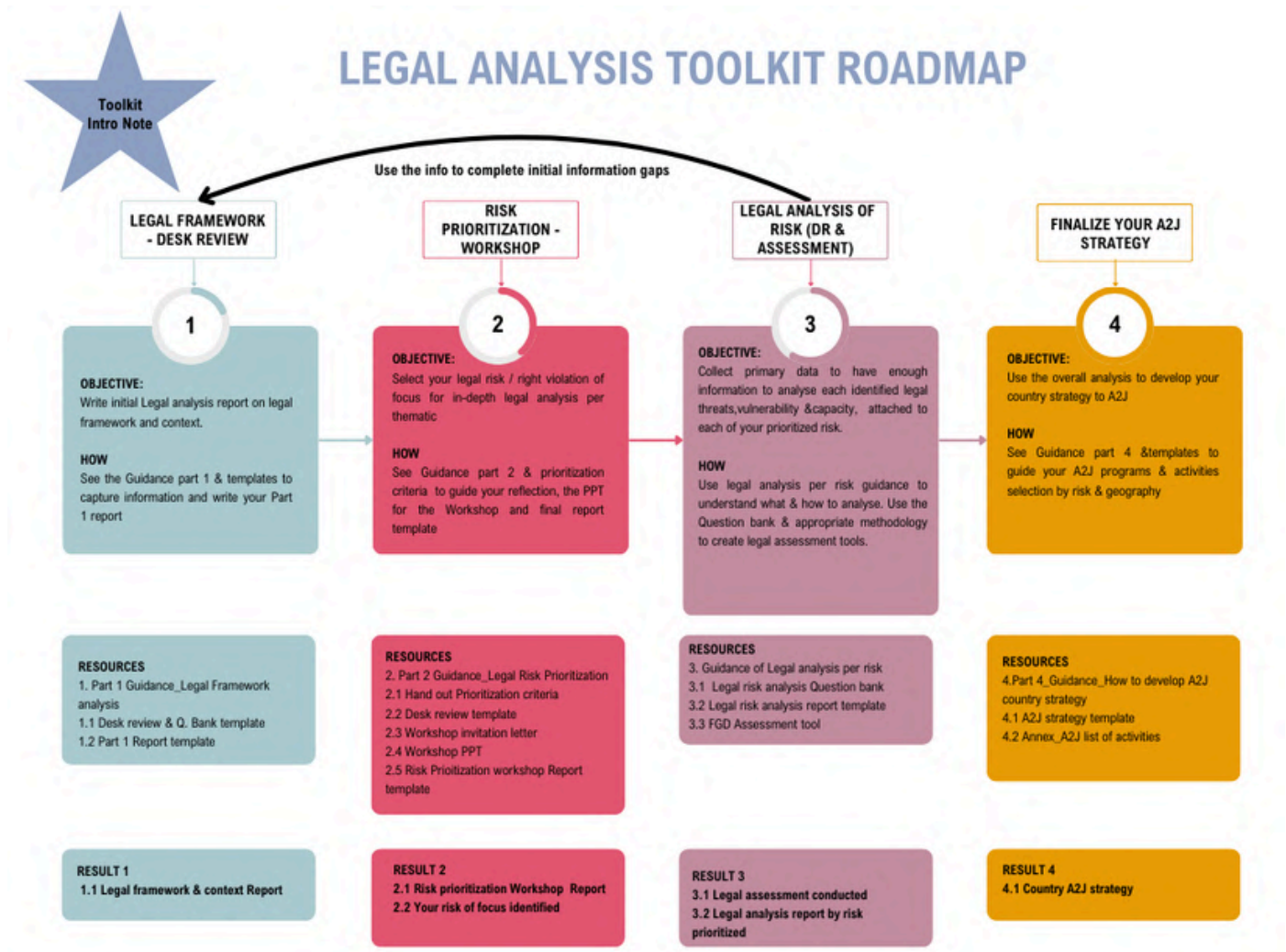
Stratégie et outils de mise en œuvre

La quatrième partie comprend des outils d'action, avec un modèle de stratégie et des conseils pour la protection juridique, un modèle de mise en œuvre, de budget et de plan de travail. Il s'agit de la dernière étape du processus pour vous aider à élaborer et à mettre en œuvre votre stratégie.

# PRINCIPAUX OUTILS À UTILISER

**POUR CHAQUE PARTIE, vous disposerez de 3 outils principaux :**

- Le guide de référence avec l'objectif, comment le réaliser et des exemples pour vous guider tout au long du processus
- Une banque de questions pour vous guider à chaque étape et vous aider à compiler toutes les données collectées
- Le modèle de rapport
- Des annexes et outils supplémentaires si nécessaire.



# CONSIDÉRATIONS OPÉRATIONNELLES

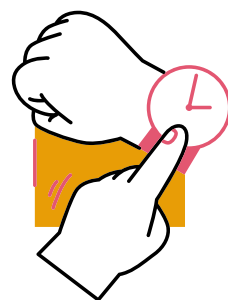


## Le personnel

- ✦ Identifier 1 membre du personnel juridique (de préférence un gestionnaire ou un agent) dédié et responsable de diriger l'ensemble du processus : revue documentaire ; rédaction du rapport ; direction et organisation de l'atelier ; préparation des outils d'évaluation des données ; analyse des résultats de l'évaluation ; rédaction du rapport et conclusion principale pour définir la stratégie en matière d'accès à la justice.
- ✦ Vous aurez besoin du soutien du personnel juridique de première ligne (éventuellement des collègues en protection de l'enfant, genre et émancipation des femmes) pour la partie 3 de la collecte de données et l'analyse juridique pour les entretiens et les groupes de discussion avec les communautés.
- ✦ 1 responsable juridique ou de la protection du secteur (cadre supérieur et coordinateur) pour guider et superviser le point focal désigné pour le processus : convenir du plan de travail ; des approches ; examiner les rapports à chaque étape ; guider les équipes et organiser une formation à chaque étape, s'assurer que les outils et les objectifs sont bien compris, etc.
- ✦ 1 responsable en suivi et évaluation : pour le nettoyage primaire et l'analyse des données collectées ; le soutien pour développer des matrices pour la collecte de données
- ✦ 1 expert technique en matière de Protection et État de droit: Formation du formateur sur la boîte à outils ; coaching et soutien du point focal et de l'équipe ; révision de tous les documents techniques: rapports développés à chaque étape ; participation et accord sur la stratégie d'accès à la justice finalisée.

## Temps et efforts

Le temps estimé pour le processus global est de 2 à 3 mois pour parvenir à une stratégie d'accès à la justice finalisée basée sur une analyse juridique complète.



Consultez l'annexe : Plan de travail pour l'analyse des systèmes de justice pour vous aider à définir :

- Les membres de l'équipe impliqués dans ce processus
- La chronologie.

**Prêt.e à commencer ? Veuillez consulter la première partie pour commencer avec l'aperçu général du système de justice.**

